

Annexe 3

**SYNTHESE DES PROCEDURES PENALES SIGNALEES DEPUIS AVRIL 2003 EN
MATIERE DE POLLUTIONS VOLONTAIRES DES EAUX MARITIMES**

<p>Navire battant pavillon libérien</p> <p>Armateur de nationalité allemande</p> <p>Navire affrété par un groupe français</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de BREST</p>	<ul style="list-style-type: none">- Pollution constatée le 22 mai 2003 en ZEE Atlantique par la Marine nationale (nombreuses traces d'irisation dans le sillage).- Navire immobilisé au port du Havre (lieu de destination du navire).- Versement d'un cautionnement de 200.000 euros (levée de l'immobilisation le 23/05/03).- Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Brest délivrée au capitaine de nationalité allemande (audience fixée au 30 septembre 2003).- Jugement rendu le 18 novembre 2003 :<ul style="list-style-type: none">- 100.000 euros d'amende;- armateur déclaré civilement responsable et condamner à supporter l'amende à concurrence de 50.000 euros.- Appel formé par le capitaine.
--	---

Annexe 3

<p>Navire battant pavillon bulgare</p> <p>Armateur de nationalité bulgare</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de BREST</p>	<ul style="list-style-type: none">- Pollution constatée le 30 juillet 2003 en ZEE Atlantique par la Marine nationale.- Navire dérouté et immobilisé au port de Brest.- Versement d'un cautionnement de 300.000 euros (levée de l'immobilisation le 01/08/03).- Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Brest délivrée au capitaine de nationalité bulgare (audience fixée au 18 novembre 2003).- Jugement rendu le 16 décembre 2003 : 200.000 euros d'amende et publication de la décision dans deux journaux spécialisés.- Appel formé par le condamné.
<p>Navire battant pavillon chypriote</p> <p>Armateur de nationalité grecque</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de BREST</p>	<ul style="list-style-type: none">- Pollution constatée le 19 décembre 2003 en ZEE Atlantique par les Douanes (nappe de 37 kms de longueur sur 100 mètres de largeur).- Navire dérouté le 26 janvier 2004 et immobilisé au port de Brest.- Versement d'un cautionnement de 500.000 euros (levée de l'immobilisation le 28/01/2004).- Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Brest délivrée au capitaine.- Jugement rendu le 29 juin 2004 : 350.000 euros d'amende et publication de la décision dans deux journaux spécialisés.

Annexe 3

<p>Navire battant pavillon de Saint Vincent et Grenadine</p> <p>Armateur de nationalité grecque</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de BREST</p>	<ul style="list-style-type: none">- Pollution constatée le 21 décembre 2003 en ZEE Atlantique par la Marine nationale (nappe de 2,5 kms de longueur sur 60 à 200 mètres de largeur) - Navire dérouté et immobilisé au port de Brest - Versement d'un cautionnement de 250.000 euros (levée de l'immobilisation le 23/12/03) - Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Brest délivrée au capitaine de nationalité égyptienne. - Jugement rendu le 18 mai 2004 : 150.000 euros d'amende. - Jugement définitif.
<p>Navire battant pavillon maltais</p> <p>Armateur de nationalité belge</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de BREST</p>	<ul style="list-style-type: none">- Pollution constatée le 21 janvier 2004 en ZEE Atlantique par la Marine nationale (nappe de 18 kms de longueur sur 200 mètres de largeur) - Navire dérouté et immobilisé au port de Brest - Versement d'un cautionnement de 250.000 euros - Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Brest délivrée au capitaine. - Jugement rendu le 15 juin 2004 : relaxe. - Appel formé par le parquet.

Annexe 3

<p>Navire battant pavillon de l'Ile de Man</p> <p>Armateur de nationalité danoise</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de BREST</p>	<ul style="list-style-type: none">- Pollution constatée le 28 janvier 2004 en ZEE Atlantique par les Douanes (nappe de 18 kms de longueur sur 50 mètres de largeur).- Navire dérouté et immobilisé au port de Brest.- Versement d'un cautionnement de 250.000 euros (levée de l'immobilisation le 29/01/03).- Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Brest délivrée au capitaine (audience fixée au 25 mai 2004 puis renvoyée au 25 janvier 2005).
<p>Navire battant pavillon turc</p> <p>Armateur de nationalité non précisée</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de MARSEILLE</p>	<ul style="list-style-type: none">- Pollution constatée le 29 janvier 2004 en ZPE (zone de protection écologique) par la Marine nationale (nappe de 5 kms de longueur)- Navire immobilisé au port de Marseille (non dérouté car le navire devait faire escale à Marseille)- Versement d'un cautionnement de 300.000 euros- Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Marseille délivrée au capitaine de nationalité turque (audience fixée au 21 juin 2004).- Jugement rendu le 6 septembre 2004 : 300.000 euros d'amende dont 290.000 euros à la charge de la société propriétaire du navire.

Annexe 3

<p>Navire battant pavillon des Emirats arabes unis</p> <p>Armateur de nationalité non précisée</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de MARSEILLE</p>	<ul style="list-style-type: none">- Pollution constatée le 11 février 2004 dans les eaux territoriales françaises méditerranéennes par les Douanes (nappe de 18 kms de longueur sur 50 mètres de largeur)- Navire dérouté vers le port de Fos- Versement d'un cautionnement de 400.000 euros (levée de l'immobilisation le 13/02/04)- Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Marseille délivrée au capitaine (audience fixée au 21 juin 2004).- Jugement rendu le 6 septembre 2004 :<ul style="list-style-type: none">- 1 an d'emprisonnement assorti du sursis- 500.000 euros d'amende dont 480.000 euros à la charge de la société propriétaire du navire.
<p>Navire battant pavillon portugais</p> <p>Armateur de nationalité espagnole</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de BREST</p>	<ul style="list-style-type: none">- Pollution constatée le 2 mars 2004 en ZEE Atlantique par la Marine nationale (nappe de 10 kms de longueur sur 100 mètres de largeur)- Navire dérouté et immobilisé au port de Brest- Versement d'un cautionnement de 250.000 euros (levée de l'immobilisation le 03/03/2004)- Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Brest délivrée au capitaine de nationalité croate.- Jugement rendu le 20 juillet 2004 : 200.000 euros d'amende et publication de la décision dans deux journaux spécialisés.- Appel formé par le condamné.

Annexe 3

<p>Navire battant pavillon de l’Ile de Man</p> <p>Armateur ressortissant de l’Ile de Man</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de BREST</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution constatée le 1er juin 2004 en ZEE Atlantique par la Marine nationale (nappe de 16,5 kms de longueur sur 50 mètres de largeur) - Navire dérouté et immobilisé au port de Brest - Versement d’un cautionnement de 300.000 euros (levée de l’immobilisation le 02/06/2004) - Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Brest délivrée au capitaine (audience fixée au 12 octobre 2004).
<p>Navire battant pavillon panaméen</p> <p>Armateur de nationalité non précisée</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de BREST</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution constatée le 4 juin 2004 en ZEE Atlantique par les Douanes (nappe de 13 kms de longueur sur 50 mètres de largeur) - Navire dérouté et immobilisé au port de Brest - Versement d’un cautionnement de 300.000 euros (levée de l’immobilisation le 07/06/2004) - Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Brest délivrée au capitaine (audience fixée au 9 novembre 2004).
<p>Navire battant pavillon grec</p> <p>Armateur de nationalité grecque</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de BREST</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution constatée le 7 juillet 2004 en ZEE Atlantique par la Marine nationale (nappe de 2,8 kms de longueur sur 30 mètres de largeur) - Ordre de déroutement du navire non suivie d’effet : le navire s’est rendu dans les eaux internationales. Un procès-verbal a également été dressé du chef de refus d’obtempérer.

Annexe 3

<p>Navire battant pavillon des Iles Canaries</p> <p>Armateur de nationalité non précisée</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de BREST</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution constatée le 12 juillet 2004 en ZEE Atlantique par les Douanes (nappe de 6,5 kms de longueur sur 40 mètres de largeur) - Navire dérouté et immobilisé au port du Havre - Versement d'un cautionnement de 300.000 euros (levée de l'immobilisation le 15/07/2004) - Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Brest délivrée au capitaine (audience fixée au 18 janvier 2005).
<p>Navire battant pavillon maltais</p> <p>Armateur de nationalité maltaise</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé du HAVRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution constatée le 6 mai 2004 dans la Manche par la Marine Nationale (nappe de 7 kms de longueur sur 10 mètres de largeur) - Navire dérouté et immobilisé au port de Brest - Versement d'un cautionnement de 250.000 euros (levée de l'immobilisation le 07/05/2004) - Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Brest délivrée au capitaine et citation directe de l'armateur (audience fixée au 4 octobre 2004).
<p>Navire battant pavillon italien</p> <p>Armateur de nationalité non précisée</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de MARSEILLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution constatée le 12 mai 2004 en Méditerranée - Navire dérouté et immobilisé au port de Fos-sur-Mer. - Versement d'un cautionnement de 500.000 euros. - Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Marseille délivrée au capitaine (audience fixée au 29 novembre 2004).

Annexe 3

<p>Navire battant pavillon panaméen</p> <p>Armateur de nationalité japonaise</p> <p>Tribunal du littoral maritime spécialisé de SAINT DENIS DE LA REUNION</p>	<ul style="list-style-type: none">- Pollution constatée le 6 septembre 2004 dans la ZEE réunionnaise par la Marine Nationale. - Navire dérouté et immobilisé au port de Saint-Paul (levée de l'immobilisation le 08/09/2004). - Versement d'un cautionnement de 250.000 euros. - Convocation par officier de police judiciaire devant le tribunal correctionnel de Saint Denis délivrée au capitaine (audience fixée au 25 mars 2005). Délivrance d'une COPJ à l'armateur en qualité de civilement responsable, par la voie diplomatique.
--	--